

Le ministère de l'Intérieur dresse un état des lieux du nouveau plan d'actions des SGCD

Dépêche n°708383 Par [Clarisse Jay](#) Publiée le 04/03/2024

Le ministère de l'Intérieur a dressé en janvier dernier un point d'étape de la mise en œuvre du nouveau plan d'actions pour les SGCD (secrétariats généraux communs départementaux). Ce plan a été lancé en septembre dernier pour suivre les recommandations du rapport, critique, de la mission interinspections que le comité de pilotage des DDI avait diligenté. Ce rapport épinglait les conditions de création des SGCD en janvier 2021 et estimait que "l'objectif premier de la réforme n'est pas atteint". Toutes les recommandations sont en cours d'application.

Le nouveau plan d'actions lancé à la rentrée 2023 est-il plus efficace que les précédents ? En septembre dernier, le constat dressé par le rapport de la mission interinspections mandatée par le comité de pilotage des DDI (1) pour ausculter la mise en place, en janvier 2021, des SGCD (secrétariats généraux communs départementaux DDI-préfectures), était sans appel : "objectif premier de la réforme non atteint", "dysfonctionnements rencontrés" de grande ampleur, "retour d'expérience négatif" de la part des agents... ([lire sur AEF info](#)) À tel point que le ministère de l'Intérieur avait lancé dans la foulée un nouveau plan d'actions reprenant les recommandations de la mission alors que des plans d'actions et de soutien avaient déjà été mis en œuvre en 2021 puis en 2022 ([lire sur AEF info](#)).

Jugeant leur concours nécessaire à la réussite de ce nouveau plan, le ministère avait chargé les préfets de s'assurer rapidement de la mise en œuvre de ce nouveau plan et d'engager "la réflexion sur les mesures locales" adaptées aux spécificités de leurs territoires et aux caractéristiques de leurs organisations. Et nommé une référente pour piloter la démarche, Sylvie Cendre, administratrice de l'État et ancienne sous-préfète, placée sous l'autorité de la Dmates (Direction du management de l'administration territoriale et de l'encadrement supérieur).

Quelques mois plus tard, où en est l'avancement de ce plan ? En Janvier, la Dmates a diffusé un point d'étape de ce plan "pour un SGC-D au service de l'administration territoriale de l'État", recommandation par recommandation, mis en ligne par FO Préfectures.

Premier objectif du plan d'actions, "**renforcer la réactivité et l'efficacité des SGCD dans leurs domaines de compétences**". Le rapport interinspections recommandait d'une part de "délimiter les compétences socles des SGCD en fonction des moyens disponibles" et d'autre part de simplifier leur travail "en accélérant l'avancée des chantiers de convergence RH et numériques. Sur le premier volet, des groupes de travail rassemblant les directeurs de SGCD, les secrétaires généraux de préfecture, les directeurs de DDI, les Sgar et les ministères du périmètre ATE se sont réunis en décembre sous l'égide de Sylvie Cendre "afin de réfléchir aux missions socles qu'un SGCD devrait fournir aux services soutenus". Ces groupes doivent poursuivre leur travail "tout au long du premier trimestre 2024".

Sur le second volet, destiné notamment à relancer les chantiers de convergence RH prioritaires, après que le principe de "priorisation d'actions a été acté par le "groupe miroir convergence RH" (mis en place pour suivre la démarche), un Copil a entériné en décembre "quatre principes stratégiques" (non remise en cause, harmoniser en amont toute nouvelle disposition, soutenir les initiatives locales, privilégier la simplification RH) priorisé trois chantiers (harmonisation du formulaire et des pièces justificatives en cas de mobilité, harmonisation de la gestion des contractuels, mise en place de l'Infocentre ATE). Par ailleurs, une mission interinspections va être mobilisée afin d'élaborer une feuille de route de la convergence des prestations d'action sociale.

En vue d'améliorer la qualité et la réactivité de l'assistance numérique pour les agents, notamment via l'élaboration d'une charte et la simplification du déploiement des outils numérique nomades, un groupe de travail spécifique a été mis en place pour faire des propositions d'évolution des pratiques, tandis que la DTnum a lancé plusieurs actions pour "répondre aux attentes exprimées dans le baromètre numérique de l'agent" ([lancé en 2021](#)) comme l'amélioration de la connectivité ou la simplification de l'accès aux visioconférences. Autre axe de travail, une meilleure identification des besoins numériques futurs des différents ministères. Un groupe de travail s'est réuni en début d'année pour préparer ces évolutions.

Renforcer la réactivité des SGCD

Rejoignez-nous



Conforter le rôle central des SGCD

Le nouveau plan d'action a également pour objet de "conforter le rôle central des SGCD en tant que service interministériel en charge des fonctions support" de l'ATE. Pour ce faire, la mission recommandait tout d'abord d'"améliorer les relations entre SGCD et services soutenus" ainsi que la qualité du service rendu. En vue du déploiement d'un plan de renforcement de la proximité des SGCD, a été lancé le 9 janvier un "mail des bonnes pratiques" pour faciliter le partage entre directeurs de SGCD (2). Afin de renforcer l'action des référents de proximité, il est prévu de réviser leur fiche de poste.

En outre, un travail local a été mené associant les Sgar et SGCD aux PFRH pour "sensibiliser le niveau régional à l'animation et au soutien des SGCD" et 45 ETPT supplémentaires ont été octroyés aux PFRH ([lire sur AEF info](#)). Les premiers recrutements devraient intervenir en mars. Un suivi du degré de satisfaction des services soutenus va également être mis en place grâce à la création-révision de certains indicateurs et à l'élaboration d'un modèle type d'enquête de satisfaction.

Seconde orientation, "renforcer le positionnement et la reconnaissance des SGCD" au sein de l'ATE. Une circulaire doit être diffusée auprès des préfets proposant un cadre type de gouvernance car tous les postes de directeurs de SGCD sont en cours de transformation en emploi de Date, comme l'indiquait à AEF info la Dmates, **Fabienne Balussou**, en décembre dernier ([lire sur AEF info](#)). Enfin, un travail est en cours pour lancer une newsletter de l'ATE intégrant des portraits d'agents et de bonnes pratiques pour "valoriser le rôle et les missions des SGCD" auprès des services qu'ils soutiennent.

Travailler sur l'attractivité

Troisième grand axe, "répondre aux enjeux d'attractivité et de qualité de vie au travail" des SGCD. Pour rendre plus attractifs les SGCD, il est notamment prévu de travailler, en lien avec la DGAFP, le ministère de l'Intérieur et les PFRH, sur la marque employeur dans le domaine des fonctions support "afin d'attirer et de fidéliser les agents", d'assurer le développement et le suivi des compétences et de promouvoir les métiers de l'ATE via une campagne de communication grand public.

Quant à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des RPS, là encore, il va être recommandé aux préfets de veiller à ce que les sujets concernant la sécurité et la santé des agents soient pris en compte lors des CSA et formations spécialisées en SST. Le soutien financier pour le lancement de projets de service est, lui, d'ores et déjà assuré par l'abondement cette année, comme en 2023, du FMATES à hauteur d'un million d'euros. Il est parallèlement demandé de prêter une attention particulière aux projets de service des SGCD dans le cadre du FTAP. Deux psychologues du travail ont été par ailleurs recrutées pour réaliser des missions et des diagnostics RPS auprès du réseau.

Enfin, un comité de pilotage stratégique doit permettre de maintenir et de renforcer la DMATES dans son rôle de pilotage stratégique des SGCD et de l'ATE.

